

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE**  
**WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

**Arrêté n° 15/2010 restreignant et modifiant  
la circulation et le stationnement lors du bal de l'ASCW**

**Le maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant que le bal de l'Association Culturelle et Sportive de Wintzenheim (ASCW) aura lieu le 13 juillet 2010 à partir de 19h30 et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**ARRETE**

**Article 1.** La circulation des véhicules sera interdite du 13 juillet 2010 à 9h au 14 juillet 2010 à 13h dans la deuxième partie de la rue du Kochersberg, devant la salle des fêtes.

**Article 2.** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans cette même partie de la rue.

**Article 4.** Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

**Article 5.** M. le commissaire de police (ou commandant de gendarmerie) est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à M. le préfet (ou sous-préfet).

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 8 juillet 2010

Le Maire,  
Alain NORTH